Formule 61D

Loi sur les tribunaux judiciaires

CERTIFICAT DE L’INTIMÉ RELATIF À LA PREUVE

*(titre conformément à la formule 61B)*

CERTIFICAT DE L’INTIMÉ

L’intimé confirme le certificat de l’appelant *(si besoin est, ajouter*à l’exception des points suivants :*)*

AJOUTS

1. Les pièces no  sont requises dans l’appel.

2.La preuve par affidavit de *(nom des déposants)*est requise dans l’appel.

3.Les témoignages oraux de *(nom des témoins)* sont requis dans l’appel.

SUPPRESSIONS

4.Les pièces no ne sont pas requises dans l’appel.

5.La preuve par affidavit de *(nom des déposants)* n’est pas requise dans l’appel.

6.Les témoignages oraux de *(nom des témoins)* ne sont pas requis dans l’appel.

|  |  |
| --- | --- |
| *(date)* | *(nom, adresse et numéros de téléphone et adresse électronique (s’il y a lieu) de l’avocat de l’intimé ou de l’intimé)* |

DESTINATAIRE : *(nom et adresse de l’avocat de l’appelant ou de l’appelant)*

RCP-F 61D (1er février 2021)